

FORMATION DPC 36101800009

Formation validante DPC pour les gynécologues obstétriciens, les pédiatres, les anesthésistes réanimateurs et les sages-femmes selon les orientations nationales 2016-2018

**LA RÉANIMATION
DU NOUVEAU-NÉ EN SALLE
DE NAISSANCE**

Jeudi 15 novembre 2018

Centre Hospitalier Gabriel Martin -
Saint-Paul

Inscription obligatoire

Indemnité pour les professionnels libéraux jusqu'à 285 €
(sous réserve de votre enveloppe ANDPC)



INTERVENANTS :

Dr Morgane DUBOURG : Pédiatre réanimateur néonatalogue. Formatrice en simulation

M Médéric DESCOINS : Ingénieur de recherche en neurosciences cognitive et simulation en santé

PUBLIC : Tous les professionnels impliqués dans la périnatalité.

Jeudi 15 novembre 2018 - Réanimation du nouveau-né en salle de naissance

18h30 — **Accueil des participants**

19h **Evaluation**

Questionnaire de pré évaluation des connaissances

Mise en situation, en groupe sur un cas clinique, réalisée sur un mannequin haute fidélité type Newborn Gaumard®.

19h30 **Acquisition perfectionnement**

- Cours théorique reprenant les recommandations de la SFN et de l'ILCOR 2015 en matière d'enseignement à la réanimation en salle de naissance.
- Entraînement aux gestes techniques sur des mannequins basse définition :
 - Ventilation au masque
 - Massage cardiaque externe,
 - Intubation,
 - Pose de cathéter ombilical
- Scénarii de mise en situation sur un mannequin haute fidélité.

21h30 **Evaluation post formation**

22h — **Fin de la formation**

MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PRISE EN CHARGE

Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours DPC pour remplir son **obligation triennale**.
L'ANDPC (Agence Nationale de Développement Professionnel Continu) met à disposition de **l'ensemble des professionnels de santé** (hospitalier, libéraux ou autres salariés) un **moteur de recherche réunissant les offres DPC** : www.mondpc.fr

JE CHOISIS MA FORMATION



Je suis un professionnel libéral

Je ne suis pas un professionnel libéral

Puis-je être pris en charge ?

OUI par l'ANDPC

Agence Nationale du Développement professionnel continu

SOUS RÉSERVE DE MON ENVELOPPE ANNUELLE.

L'ANDPC prend en charge le coût pédagogique de la formation.

L'ANDPC me verse des indemnités pour perte d'activité le temps de la formation.

OUI par l'OPCA de votre employeur

OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé

SOUS RÉSERVE DE MON ENVELOPPE PERSONNELLE OU DU BUDGET DU PLAN DE FORMATION DE MON ÉTABLISSEMENT.

L'OPCA prend en charge le coût pédagogique de la formation.

Ma formation s'effectue sur mon temps de travail.

- **POUR LES HOSPITALIERS L'OPCA = ANFH**
(association nationale de formation du personnel hospitalier)

Je suis un hospitalier non médecin

Je n'ai pas de frais à avancer. Une convention de prise en charge est signée entre l'établissement et le Reperé.

Je suis un médecin hospitalier

Je contacte mon service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge.

Généralement, j'avance les frais de formation et je suis remboursé sur justificatifs.

- **POUR LES AUTRES SALARIÉS**

C'est mon employeur qui prend en charge la formation via l'OPCA, soit par :

§ Convention de formation

ou

§ Avance de frais et remboursement sur justificatif de présence.

Dois-je créer un compte ?

OUI lors de ma première connexion.

Je crée un compte «mondpc» sur www.mondpc.fr
Pour cela, je me munis au préalable de mon RIB, de mon attestation de l'ordre de mon numéro de RPPS.
Je garde précieusement mon identifiant et mon mot de passe pour les prochaines inscriptions.

NON je ne crée pas de compte.

MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PRISE EN CHARGE

Je suis un professionnel libéral

Je ne suis pas un professionnel libéral

Comment m'inscrire ?

Via mon DPC

1. Je cherche la formation identifiée sous le n° 361800009
2. Je choisis la date de ma session.
3. Le Repère valide mon inscription

Via le Repère

1. J'envoie un mail à contact@repere.re en indiquant mon n°RPPS, mes coordonnées ainsi que la date de session choisie.
2. Je réponds «OUI» au mail de confirmation d'inscription qui m'est envoyé par l'ANDPC.
3. J'envoie mon chèque de caution de 50 € au Repère

• POUR LES HOSPITALIERS

Je suis un hospitalier non médecin

Mon cadre de santé m'inscrit à la formation désirée. Une convention de formation sera établie entre mon établissement et le Repère.

Je suis un médecin hospitalier

Je m'inscris directement auprès de Repère : contact@repere.re

J'envoie un chèque du montant de la formation qui sera encaissé à l'issue de la formation. *En cas d'annulation à moins de 48h, les frais de repas seront défacturés de votre remboursement.*

• POUR LES AUTRES SALARIÉS

Je m'inscris directement auprès de Repère : contact@repere.re

C'est mon employeur qui prend en charge la formation. Il n'y a pas d'avance de frais à faire si une convention de prise en charge a été établie entre l'OPCA et le Repère.

ou

Mon employeur devra faire l'avance des frais. Il se fera rembourser secondairement. Dans ce cas, mon employeur :

1. Envoie un chèque du montant de la formation qui sera encaissé à l'issue de la formation.
2. Envoie un deuxième chèque de caution d'un montant de 50€ qui sera détruit à la fin de la formation ou qui sera encaissé si je n'ai pas averti le Repère de mon désistement minimum 48 heures précédant la formation. *(Le chèque du montant de la formation me sera alors restitué).*
3. Mon employeur envoie le programme de la formation, le devis nominatif et formulaire d'inscription à l'OPCA.

Comment m'inscrire si je n'ai pas de prise en charge?

Je peux m'inscrire individuellement à un tarif préférentiel : contact@repere.re ou www.repere.re

BULLETIN D'INSCRIPTION

Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires

COUPON RÉPONSE

Nom :Prénom

Profession :

Médecin généraliste

Médecin / autre spécialité :

Pharmacien

Masseur-Kinésithérapeute

Aide-soignant

IDE IBODE IADE

Sage-femme

Psychologue

Puéricultrice

Auxiliaire de puériculture

Autre :

Email :Tél :

Adresse d'exercice :

Code postal :Ville :

N° ADELI :N°RPPS :

JE SUIS :

- un professionnel de santé exerçant une activité libérale supérieure à 50%
=> **Prise en charge ANDPC possible sous réserve de mon enveloppe**
- un hospitalier => **Prise en charge possible par l'ANFH**
- un salarié non hospitalier => **Prise en charge possible par l'OPCA de mon employeur**
- un professionnel sans possibilité de prise en charge
- un étudiant

TARIF :

Professionnels pouvant bénéficier d'une prise en charge : 150 €

Inscription individuelle sans prise en charge : voir Repère

NB. La validation du DPC nécessite la participation à l'intégralité du programme.

RÈGLEMENT (si vous n'avez pas de convention de prise en charge) :

Par chèque à l'ordre du Repère

Par paiement sécurisé sur le site www.repere.re

Attention ! En cas d'annulation à moins de 48h, les frais de repas seront défalqués de votre remboursement, ou si un chèque de caution vous a été demandé, ce dernier sera encaissé.

BULLETIN À RETOURNER À :

Réseau Périnatal Réunion - 115 D, Allée de Montaignac - 97427 Etang-Salé Les Hauts

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au : 0262 35 15 59 - Fax : 0262 35 16 65

par email : contact@repere.re ou sur notre site internet : www.repere.re

Les informations récoltées ne seront pas utilisées à des fins commerciales.